

l'Est du pays, d'un très grand secours. Auparavant, sous le régime qui nous a précédés, il y avait instabilité des prix, et c'était là une source de tracas et de déceptions, de temps à autre les prix étant fort élevés et, de temps à autre, trop bas, ce qui était de nature à peser lourdement sur le revenu du cultivateur.

Ces fluctuations excessives empêchaient celui-ci d'organiser d'avance sa production, de dresser des plans en fonction du rendement annuel sur lequel lui et sa famille pouvaient compter. C'est pour freiner ces oscillations des prix et assurer un revenu plus stable et annuellement prévisible que fut adoptée cette loi.

Comme chacun le sait, son objet était d'assurer un soutien pour neuf produits essentiels à un prix non inférieur à 80 p. 100 de la moyenne des prix durant les 10 dernières années, et parmi les neuf produits essentiels compris dans les dispositions de cette loi, on retrouve les bovins, les porcs, les œufs, le fromage et le beurre.

Cette loi prévoit également un soutien facultatif pour nombre d'autres produits dont, par exemple, le lait en transformation.

Les méthodes de mise en œuvre de cette loi sont les suivantes: achat direct du produit, octroi d'un paiement d'appoint, versement d'un paiement fixe au producteur et établissement d'un prix annuel garanti à l'avance pour un an.

Étant donné la situation agricole dans l'Est du pays, et plus particulièrement dans la circonscription de Bellechasse, je vais m'arrêter seulement à quelques-uns des articles qui intéressent au plus haut point le cultivateur de chez nous.

C'est ainsi que le prix du beurre, de 56c. la livre qu'il était sous l'ancien régime, a été fixé à 64c.

Le producteur de lait entier, livré pour la fabrication du beurre et du fromage, reçoit un subside de 25c. les cent livres, ce qui aide grandement le cultivateur; et je dois dire en passant que, pour l'année 1959-1960, \$10,951,000 ont été payés, dont \$4,731,000 dans la province de Québec. Par ailleurs, pour ce qui regarde l'année 1960-1961, la somme payée par le gouvernement s'est élevée à \$10,394,000, dont la somme de \$4,545,000 a été versée dans le Québec.

A propos de la part reçue par le Québec et les provinces de l'Est, en vertu de cette loi et de plusieurs autres qui ont été adoptées par le gouvernement actuel, si j'en avais le loisir, je pourrais citer des chiffres qui seraient peut-être de nature à modifier l'expression de pensée qu'affichait l'autre jour mon honorable ami de Laurier (M. Chevrier) lorsqu'il commentait le crédit qu'il a d'ailleurs

accepté avec nous, en faveur des cultivateurs de l'Ouest, à la suite de la sécheresse qui a sévi dans cette région.

L'autre jour, j'ai assisté à la réunion annuelle de la Fédération des agriculteurs du Canada, et je me suis rendu compte qu'il se pose des problèmes assez aigus, dont le gouvernement entend bien s'occuper le plus tôt possible.

Il y a, par exemple, l'excédent du beurre dont le stockage, si je ne m'abuse, s'élève à près de 200 millions de livres.

A quoi est due cette surproduction? Il faut noter, tout d'abord, que dans la province de Québec, on a abandonné cet embargo qui existait autrefois sur la margarine et il en est résulté une diminution de consommation sur le marché intérieur, en même temps qu'une augmentation de la vente de la margarine. Cette diminution de la consommation domestique s'étend à tout le territoire canadien.

Et ici en passant, je voudrais bien signaler qu'il est temps que les médecins accordent leurs violons. Il se fait actuellement une campagne malsaine, laquelle me paraît injuste à l'endroit des produits laitiers et par laquelle on soutient de plus en plus que les produits laitiers, absorbés en certaine quantité par le consommateur, sont de nature à développer chez lui certaines tares, certaines difficultés de nature à mettre en danger sa santé. Fort heureusement, une autre école de médecins a fait entendre sa voix et tente de mettre un terme à ces prétendues théories qui n'ont cours que depuis quelques années.

Comment régler ce problème de surproduction? Faut-il décourager le producteur? Je ne le crois pas, et voici les raisons qui m'incitent à me méfier de cette propagande que l'on fait un peu partout dans le pays.

Le gouvernement, à la suggestion de la Fédération agricole du Canada, je le répète, est à la recherche de solutions qui devraient être bientôt définies et appliquées.

L'idée d'une banque des vivres, lancée par le très honorable premier ministre du Canada (M. Diefenbaker), fait son chemin. L'Organisation des Nations Unies songe à l'établir. Je suis convaincu que l'établissement d'une pareille banque des vivres serait de nature à faciliter l'écoulement de certains produits qui, aujourd'hui, sont entreposés.

En Suisse, le même problème se pose. Et ici, qu'on me permette de citer l'opinion exprimée par MM. Shefrin et Manzies, du ministère fédéral de l'Agriculture:

Il peut être significatif, à cet égard, qu'un pays comme la Suisse ait jugé plus raisonnable de songer à faire don, chaque année, de produits laitiers aux pays sous-alimentés, plutôt que de procéder à une réadaptation ardue et coûteuse de son industrie agricole en réduisant ou en accroissant sa production.